

**Réunions d'informations
syndicales**

Mercredi 17/03 à 9h

Louhans (salle des archives)

Charolles (Ecole J.Macé)

Mercredi 24/03

Mâcon (IUFM)

mouvement/carte scolaire/
retraite/questions individuelles

SNUipp 71 Infos 71

Bulletin n° 87
Déposé
le 12 mars 2010

Rentrée 2010: - 22 postes en S. et L
« une carte scolaire d'enfants gâtés » dixit l'IA!!!!
Retraite: 42 ou 43 ans de cotisation?
départ minimum à 61-62 ans?
Fonction Publique : - 100 000 emplois prévus
Pouvoir d'achat : en ☺

**Avis de tempête sur l'école,
la fonction publique
et la protection sociale...
Faisons refleurir le printemps!**

Jusqu'alors, les mobilisations n'ont pas été suffisantes pour infléchir la politique gouvernementale.

Pour autant, **si nous attendons** que la majorité des citoyens décide d'agir, que les parents se mobilisent massivement pour sauver l'école publique, que les citoyens et usagers se soulèvent en nombre pour stopper la destruction des services publics ou qu'une éventuelle alternance politique gouverne ce pays ... au mieux en 2012, **alors, évidemment patientons**. De même, **si nous attendons LA** bonne action, **AU** bon moment, qui réunirait toutes les forces vives du pays, **alors évidemment patientons**.

Aussi, nous ne pouvons pas nous résigner : la situation est suffisamment grave et la politique du gouvernement suffisamment destructrice tant sur le plan économique que social pour attendre, attendre quoi d'ailleurs ?

Nous prenons régulièrement l'initiative de proposer et d'organiser des actions qui contribuent à construire une mobilisation avec le plus grand nombre, responsabilité que nous assumons.

D'autre part, le SNUipp et la FSU n'ont jamais empêché et n'empêcheront jamais des actions de grande ampleur, grève reconductible ou autres.

Le 23 mars est une journée de grève et manifestations nationales interprofessionnelles à l'appel de la CFDT, de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de l'UNSA.

Ce n'est pas seulement une journée d'action supplémentaire mais la suite de toutes les actions menées depuis presque 3 ans contre un président et son gouvernement qui pénalisent la majorité des citoyens au profit des plus riches.

Les attaques incessantes et multiples que nous subissons concernent tous les secteurs, tous les salariés et tous les citoyens : droits syndicaux, autoritarisme, salaires et pensions, retraites, emploi, protection sociale, expulsions, droit du travail, services publics... la liste, trop longue pour être exhaustive, est un véritable catalogue de motifs de grève.

Alors n'attendons pas..

Montrons notre opposition aux choix politiques actuels et notre volonté de faire aboutir nos revendications pour une société plus juste.

GREVE le 23 mars

(modalités à l'intérieur)

Paul BARDAY

FORMA
TION : C'EST QUAND QU'ON VA OÙ ?

Le Conseil de formation s'est tenu le lundi 1^{er} mars à l'IUFM de Mâcon
Le bilan 2008/2009 a été rapidement évacué, pour permettre d'aborder à notre demande, les questions d'actualité :
Quid de la formation initiale des futurs PE et de la formation continue des titulaires ?

Pas de surprise : à moins de 6 mois de la prochaine rentrée ; c'est le flou intégral , avec des propositions (timides) de l'IA , puis des contre-ordre (nébuleux) du ministère, suivis de décisions (provisoires?) du rectorat. **Quoiqu'il en soit, les pistes envisagées ne font que confirmer nos craintes concernant la qualité de la formation , des conditions de travail de nos futurs collègues et l'avenir de notre formation continue.**



En résumé (très provisoire...)

LES LAURÉATS DU CONCOURS 2010 :

**de septembre 2010 aux vacances de la Toussaint, ils seraient trois jours par semaine dans la classe d'un Enseignant Maître Formateur et resteraient le quatrième jour avec l'EMF (son jour de décharge) pour travailler à des préparations de classe ou en formation à l'IUFM . L'objectif serait d'aller au fil des jours vers une prise en charge de la classe de plus en plus en responsabilité .

**durant cette période, une ou deux semaines pourraient être utilisées pour réunir les stagiaires pour un complément de formation à l'IUFM.

**En novembre, le stagiaire occuperait un emploi de Brigade , remplacerait des collègues en congé long (maternité, congé parental...) et serait en totale responsabilité dans cette classe

** Il resterait au professeur des écoles stagiaire 4 semaines de formation à effectuer à l'IUFM. Lors de ces 4 semaines, il serait remplacé par un Brigade Formation Continue .

Ce projet est pour le moment **aléatoire** (ordre/contre-ordre), **théorique** (Combien de places au concours? Combien de congés longs en novembre?) et **inquiétant** (rôle accru du compagnon-nage, disparition de l'approche théorique du métier, quelles missions pour les EMF?...etc.)



FORMATION CONTINUE:

Notre formation continue , qui n'a jamais été en bonne santé , est passée ces dernières années, (pour continuer dans la métaphore médicale) par différents stades: malade, squelettique, moribonde , et actuellement en soins palliatifs!

L'administration ne sera plus en capacité que de répondre à ses obligations légales : formations des T1 et T2 (avec les BDFC) et formation des nouveaux directeurs , **qui seraient remplacés par des ETUDIANTS en master 2** , admissibles au concours et tenus d'effectuer des stages (en responsabilité) pour se présenter aux épreuves finales.

Et voilà , comment le ministère arrive , tranquillement , à instituer son projet initial: l'arrivée dans nos écoles, de personnels enseignants non titulaires , non formés (prémisse de l'agence de remplacement?) et qui n'auront aucune garantie d'emploi (liée à la réussite au concours) .

ENSEIGNER: un métier qui s'apprend! (Pour combien de temps encore?)

Paul BARDAY-Christophe LECORNEY

ECHEANCIER du MOUVEMENT

DU 9 AVRIL AU 25 AVRIL:

publication des postes vacants et ouverture du serveur

LUNDI 6 MAI :

CAPD des cas particuliers (postes à profil)

LUNDI 31 MAI :

CAPD mouvement informatique

MERCREDI 30 JUIN :

Phase d'ajustement

Consultez nos articles mis à jour régulièrement

71.snuipp.fr

****Les inspecteurs de l'Education Nationale : Un grand corps malade** Par Pierre Frackowiak, auteur de l'ouvrage : Pour une école du futur

****Semaines d'éducation contre le racisme**

21 mars, journée mondiale de lutte contre le racisme

****KISAITOU** mémento administratif

****RETRAITE:** - faites calculer votre retraite-
Articles du Monde Diplomatique - de la Fondation Copernic - de Alternatives Economiques

****MODÈLES DE COURRIERS**

152 000 connexions depuis sa création

150 connexions par jour en moyenne

**Se rassembler pour mieux agir
et si vous vous syndiquez ?
REJOIGNEZ LE SNUIPP.**



La retraite à 60 ans, à taux plein, est possible ! (Article de la Fondation Copernic)

Le gouvernement et le MEDEF expliquent : « débattre de l'âge légal de la retraite ne sert à rien ». Seul compte l'âge réel du départ. Ils se félicitent néanmoins que « saute » le « tabou » de la retraite à 60 ans. C'est qu'effectivement subsistent quelques liens entre âge réel et âge légal de départ en retraite. **Et c'est pourquoi il ne faut rien céder sur l'âge légal !**



Le premier lien concerne le million de salariés qui ont déjà cotisé tous les trimestres nécessaires à une retraite à taux plein.

A présent, ils restent au travail jusqu'à 60 ans. Demain, ce serait jusqu'à 61 ou 62 ans, si sautait le verrou du droit à la retraite à 60 ans. Or, il s'agit d'abord de salariés peu qualifiés, occupant des

tâches d'exécution. Ceux dont l'espérance de vie moyenne est la plus courte.

Le second lien entre âge légal et âge réel de la retraite, concerne les retraites complémentaires. En 2000, le Medef voulait refuser que l'ARRCO et l'AGIRC financent les retraites complémentaires du secteur privé entre 60 et 65 ans. La mobilisation de deux millions de salariés l'avait fait reculer. Différer l'âge légal de la retraite serait, pour lui, un solide levier pour mettre son chantage à exécution, lors de la négociation sur les retraites complémentaires, en 2010.

Mais, nous dit-on, les allongements de durée de cotisation imposés ces dernières années rendent caduc le maintien de la retraite à 60 ans. Pour partir à 60 ans, ne faut-il pas que les salariés aient cotisé 41 ou 42 ans pour jouir d'une retraite à taux plein ? **Les discours gouvernementaux oublient - mais à dessein - un fait central : la durée moyenne de cotisations est restée aujourd'hui, dans la vie réelle, de 37,5 annuités de cotisation.**

Car deux salariés du privé sur trois ne sont plus au travail avant 60 ans. Ils sont au chômage, préretraite, maladie, invalidité. **On compte, dans ce pays, 4 millions de chômeurs, un million en fin de droits, 600 000 chômeurs partiels, 15 % de précaires.** Le montant des retraites perçues a déjà baissé, avec la prolongation des durées nécessaires de cotisation à 41 ou 42 ans.

Reculer la retraite à 61 ou 62 ans, l'abaissera encore.

**Les retraites des salariés aux revenus faibles ou moyens diminueront

**Quand les seniors seront maintenus au travail, les jeunes n'en auront pas. Il faut parler « richesses ».

**Avec une augmentation de 1 700 milliards d'euros de la richesse nationale, en 2050, comment nous faire croire qu'il est impossible de financer les 200 milliards d'euros supplémentaires (6 % du PIB) nécessaires au maintien des retraites telles qu'elles étaient avant les contre-réformes Balladur et Fillon ?

Il resterait même, après renflouement du financement des retraites, 1 500 milliards d'euros pour les salaires directs, les investissements publics et privés !

Cette donnée est totalement exclue du débat public.

Pour une raison simple. L'augmentation prévisible de la richesse nationale doit-elle aller aux salaires et aux retraites, ou aux profits, au Fouquet's, aux propriétaires de « Rollex avant 50 ans » ?

Et tant pis si la majorité des retraités plonge dans la pauvreté. A partir des « beaux quartiers », ces retraités-là, personne n'en connaît. En réalité, dès 2001, le Conseil d'Orientation des Retraites spécifiait clairement les choix offerts.

***PREMIER CHOIX** : ne pas augmenter les cotisations retraites et ne pas diminuer le montant des retraites. Il aurait fallu augmenter de 9 ans la durée de cotisation.

***DEUXIÈME CHOIX** : ne pas augmenter les cotisations retraites et ne pas allonger la durée des cotisations. Dans ce cas, les retraites, en moyenne, auraient diminué de 78 % à 43 % par rapport au salaire net. Soit pour un salaire net de 1 200 euros, une retraite de 516 euros au lieu de 936 euros.

***TROISIÈME CHOIX** : ne pas allonger la durée de cotisation, ne pas baisser le montant des retraites, mais augmenter de 15 pts le montant des cotisations retraites entre 2003 et 2040.

Jamais cette troisième option n'a pénétré le débat public.

C'est pourtant l'option la plus acceptable. Car 15 points d'augmentation des cotisations en un peu moins de 40 ans, représente 0,37 point d'augmentation des cotisations retraites par an, pendant 40 ans. A raison d'une augmentation de 0,25 % pour les cotisations patronales et de 0,12 % pour la part salariale des cotisations retraites.

Qui prétendra que cette solution n'est pas préférable à un allongement de 9 ans de la durée de cotisation ou à une baisse de 25 points du montant des retraites ?

C'est la discussion de cette option qu'il faut imposer au Medef et au Gouvernement. Pour préserver ce droit qu'est la retraite à 60 ans à taux plein, un reversement à 75 %, pas de retraite inférieure au Smic et avec une durée de cotisation qui coïncide avec la durée réelle des carrières.

D'autres articles
(Monde Diplomatique, FSU,
Alternatives Econo-
miques)
sur notre site



LA PAGE des DELEGUES : CAPD du 5 mars

Départs en stage CAPA-SH

	D	E	F	G	Psy	Dir. Et.SPé
Nbre de candidats	6	7	1	5	0	2
Nbre de départs	6	4	1	1	0	2

12 départs en stage CAPA-SH : les 4 départs en E et le départ en G laissent espérer un maintien d'une partie des RASED malgré la volonté ministérielle en 2009 de les supprimer totalement en 3 ans. Ces départs restent cependant très loin des besoins du département, et ceci dans toutes les options. L'absence de candidat pour le diplôme de psychologue est également très préoccupant.

Liste d'aptitude de directeurs

Congés de formation professionnelle

57 demandes : 35 convoqués à l'entretien :
30 avis favorables et 5 avis défavorables
 22 dispensés d'entretien (faisant fonction).
 Les refus des commissions d'entretien reposent toujours sur les mêmes remarques : pas de connaissance des textes, difficulté de communication, pas de vision globale sur l'organisation d'une école....A se demander à quoi sert le stage de 3 semaines pour les nouveaux directeurs, si les candidats doivent savoir déjà répondre à toutes les questions!!

Les élus du SNUipp ont bataillé ferme sur ce dossier. Ils ont rappelé les textes nationaux qui empêchent l'administration de refuser des départs sous prétexte de manque de crédit
 Ils ont souligné la frilosité de l'administration départementale à accepter des départs, contrairement à d'autres départements
 Ils ont insisté sur le fait que ces départs concernaient aussi bien des projets de formations qualifiantes que des réorientations professionnelles.
 En définitif: sur 10 dossiers : 4 acceptés et 2 à ré-étudiés

MOUVEMENT : MODALITÉS 2010: ÇA NE S'ARRANGE PAS!

Les questions posées par les élus du SNUipp71 concernaient principalement les nouvelles modalités du mouvement et la gestion des temps partiels.

****TEMPS PARTIELS** : + de 200 collègues ont déposé une demande

1) Les temps partiels (même de droit) ne sont plus accordés **aux directeurs** (sauf accord de l'IEN) et aux **brigades**. Si vous êtes BD ou BDFC, il faudra choisir entre ce poste ou votre droit à prendre un temps partiel. Vous devrez participer au mouvement. Les délégués du personnel se sont opposés à cette décision.

2) suite à un arrêt du Conseil d'Etat, **les collègues en temps partiel ou congé parental peuvent reprendre en cours d'année**, le jour anniversaire des 3 ans de leur enfant..

3) **La surcotisation est GRATUITE pour les temps partiels de droit**. Pour les autres, demandez une estimation du coût aux services de l'IA (**mesure trompe-l'œil et très onéreuse**.)

****RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS** : 3 points seront accordés si votre poste actuel se situe à plus de 40 kms du lieu de travail de votre conjoint. Cette innovation, imposée par le ministère peut, à priori, être intéressante pour certains collègues., mais parions-le, elle sera très vite source d'incompréhensions et d'iniquité (38kms: 0 points, 40 kms: 3 points!! Que fait -on des parents isolés qui n'auront droit à rien?)

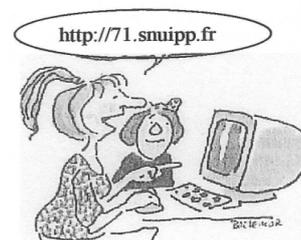
**** BONIFICATIONS**: Concernant le barème, c'est un peu « la bouteille à encre ». Au vu du nombre de priorités ministérielles, les bonifications diverses sont légion. Jugez vous-même: si l'ancienneté générale de service (1 pt par an) demeure la base, les participants au mouvement pourront désormais obtenir: des points pour: - l'ancienneté dans le poste - la fermeture de classe - les postes « à valoriser » - les postes ASH (non spécialisés) - au titre du handicap - rapprochement de conjoint ...etc...

****POSTES FRACTIONNES** : **Vous parlez le serbo-croate?**

Les collègues nommés en juin sur des postes fractionnés viennent de recevoir un courrier des services de l'IA, qui les laisse pour le moins perplexes!

Il leur est demandé de choisir avant le 15/03 si leur affectation 2009 (sur zone? sur poste?) sera définitive (ou reconductible?) . Ce qui pourrait les empêcher (ou pas?) de participer au mouvement pour d'autres postes!

Alertés par de nombreux collègues, les élus du SNUipp interviennent auprès de l'IA pour obtenir (nous l'espérons) des consignes plus claires.



Propositions de l'Inspecteur d'Académie au CTP

du 15 MARS

(en rouge : les nouveautés par rapport à la réunion du 4 mars)

52 FERMETURES (dont 9 en réflexion)

17 classes MATERNELLES (dont 4 en réflexion)

- 1 classe : Colette à Montceau (annulée)
- 2 classes : *Pasteur à Gueugnon (après fusion)
- 3 classes : *Fontaine au loup à Chalon, *Jean Lurçat à Chalon, *Mouillelongue au Creusot, *Fragnes, *Beaulon à Gueugnon, *Grand Four à Mâcon, *Oslon (en réflexion)
- 4 classes : *Anne Franck à Chalon, *Le Parc à Autun, *Verdun sur le Doubs*Marcigny (annulé), *Galopin à Tournus
- 5 classes : *Pinsard à Crèches, *Bellevue à Paray *Bouzereau à Charolles(en réflexion), *Sennecey le Grand, (en réflexion), *Balan à St Marcel (en réflexion).
- 6 classes: *René Monrose à Autun, *Charbonnière à Blanzay

20 classes ELEMENTAIRES (dont 2 en réflexion)

- 2 classes : *Bissey sous cruchaux (rentre en RPI avec Moroges)
- 4 classes : *Wallon Langevin à Chalon, *Neuzy
- 5 classes : *Lafleur à Digoin, *Montcenis, *A France à Montceau, *Marcigny, *Pierre Vaux à Sassenay (annulée).
- 6 classes : *J Ferry à Mâcon, *Le Parc à Autun (annulé), *Picard-Blanzay(en réflexion), *Pierre de Bresse (et fermeture de la Clis en +) *Epervans, *Launay à Digoin (annulée),
- 7 classes : *V.HUGO à St Pantaléon/Autun.
- 8 classes : *Curie à St Vallier, *Pasteur à Gueugnon, *Annexe à Mâcon.
- 9 classes : * Vincent à Louhans (en réflexion).
- 10 classes : * Sud Michelet au Creusot
- 11 classes : * R.Dorey à Tournus

10 classes PRIMAIRES (dont 2 en réflexion)

- 3 classes:*Semur en Brionnais, *Vendennes sur Arroux (annulée).
- Fermeture en mat Givry bourg (en elem si regroupement des écoles)
- 4 classes: * C.Claudé à Montceau (en mat.)
- 5 classes :*Dracy- le-Fort (en elem)
- 6 classes : * Les Charreaux (mat) à Chalon (en réflexion)
- 7 classes: *Champ Cordet à Torcy(élém)
- 8 classes : *Cuiseaux (en réflexion)
- 10 classes: *Perrières -Mâcon(mat), *Desbois St Marcel (elm)
- 11 classes :* J. Moulin à Mâcon (elem)

Projets de FUSIONS

GUEUGNON : mat Pasteur et Gachères. ; GIVRY : attente de la décision du préfet (fermeture de Poncey).

29,5 OUVERTURES (dont 3 en réflexion)

6 classes MATERNELLES

- 2^{ème} classe: St Symphorien de Marmagne
- 3^{ème} : *Simard
- *St Germain du Bois
- 4^{ème} classe : *Romanèche Thorins (confirmée).
- *Chagny-Bellevue (confirmée)
- 5^{ème} classe : **Sanvignes (M.Sembat)**

11 classes ELEMENTAIRES(dont 2 en réflexion)

- 4^{ème} classe : *La Motte St Jean
- *Cuisery -en attente
- Matour -Viré**
(avec la création 4x1/4 de décharge= 1 ETP)
- 5^{ème} classe : *Romanèches Thorins, *Fragnes
- *Fontaines (en réflexion), *J Moulin à Chalon (en réflexion)
- 6^{ème} classe : * Neruda à Chalon, *Bourgogne à Chalon
- 8^{ème} classe : *St Germain du Plain
- 4 classes PRIMAIRE (dont 1 en réflexion)
- 6^{ème} classe : *St Vincent Bragny (en elem)
- 7^{ème} classe : *St Yan (mat),
- 8^{ème} classe : * **Palinges (en réflexion)**
- 10^{ème} classe : *Ruisseau Mauguet à St Rémy

1 classes en R.P.I. (ouverture :soulignée)

Beaubery (elem)-Verosvres

7,5 ASH

- Création d'un poste D à l'hôpital de jour de Sevrey
 - 1 poste itinérant gestion AVS
 - 1/2 D à l'EPMS de TOURNUS
 - 1 /2 E au Breuil
 - 1 /2 D SESSAD Autun
 - 1 enseignant référent à Givry (à confirmer)
 - réouverture de 2 postes psy et d'un poste G au Creusot (fermé en 2009).
- Tous les autres moyens restants seront utilisés pour combler la disparition des PE2.

FERMETURES (suite)

5 classes en R.P.I. (fermeture soulignée) (dont 1 en réflexion)

- * Chasselas-Chanes-Leynes (mat)
- *La Chapelle St Sauver (elem)-La Chauz (annulée)
- *Laives (en mat)-Beaumont-St Ambreuil.
- *Chissev en Morvan (en elem)- Lucenay
- *St Symphorien des bois (elem) -Dyo-Amanze- St Germain (annulée)
- *St Christophe en Brionnais (elem)-Oyé-St Didier (en réflexion)
- *Massily (mat)-Lournand

Suppression de décharge pour les personnes ressources (DUER, LV, arts, TBI, etc), soit équivalent 4 ETP. (équivalent temps plein)

Ce document a été réalisé par les délégués du SNUipp71
Jean-Guy TRINTIGNAC, Marc DAILLOUX,
Christophe LECORNEY, Paul BARDAY ,

Grève le 23 mars : CFDT-CGT-FSU- UNSA-SOLIDAIRES

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars. Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif.

De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer massivement à la journée de grève du 23. Il est nécessaire de rompre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de faire face à la hausse des effectifs.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le Président de la République restent lettre morte.

En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le nécessaire financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en repoussant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires.

Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu. Le SNUipp appelle les enseignants à participer massivement à la journée du 23 mars avec tous les personnels.

Sur notre site :

- Communiqué unitaire :
CFDT-CGT-Solidaires-UNSA-FSU
- déclaration d'intention
- lettre aux parents
- enquête grève

déclaration d'intention

Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable auprès de leur IEN.

Par contre, les collègues qui n'ont pas de classe en charge ce jour-là ne sont pas tenus de faire de déclaration puisque cette déclaration ne sert qu'à l'organisation de l'accueil des élèves par le maire.

Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

Envoyez votre déclaration par courrier, par fax ou par courriel. (votre adresse :...@ac-dijon.fr

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE

CHALON - 15h

Enquête Grève

Merci de nous faire parvenir le nombre de grévistes dans votre école :

snu71@snuipp.fr

École.....

Nombre de grévistes : sur.....

L'AN II DE L'AIDE PERSONNALISÉE

2009/2010

En décembre, une réunion s'est tenue au ministère en présence des syndicats pour faire un bilan des AP.

Le SNUipp a renouvelé sa demande d'un travail de recherche approfondie sur le dispositif et ses effets afin de connaître son efficacité réelle.

La DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) a communiqué les enquêtes réalisées sur l'organisation des AP en 2008/2009 et 2009/2010.

On remarque que la prise en charge se fait en majorité le soir, et presque à « l'unanimité » sur la semaine de 4 jours.

En zone d'éducation prioritaire, le taux de prise en charge est de 30%, les enseignants faisant le choix de ne prendre que les élèves qui en ont le plus besoin.

Le contenu de l'aide repose quasi exclusivement sur le français (langage en maternelle), sauf en cycle 3 (40% en math).

La question de la formation des enseignants se pose : pour le ministère, elle doit viser l'aide d'une manière la*

rgé, et non limitée à l'AP et passe essentiellement par les circonscriptions (formation des équipes, temps de mutualisation, mise à disposition d'outils de recherche ou du terrain).

Le SNUipp rappelle que les collègues ont besoin de temps d'organisation et qu'une étude en cours (Jean Jacques Guillaume, UFR Paris 5) sur les liens entre AP et aide spécialisée semble indiquer que l'AP ne répond pas de façon probante aux objectifs fixés.

Au niveau du rythme scolaire, le SNUipp demande une remise à plat de l'organisation de la semaine et de la journée scolaires, nécessité confirmée par les observations de l'académie de médecine.

Elèves pris en charge	Maternelles 18,17%	Elem et Prim 29,57%	TOTAL 25,17%
Répartition dans la journée % des écoles**	Matin 18,34%	Midi 45,10%	Soir 61,46%
Fréquence	4 fois 30mn 46%	3 fois 40mn 17%	2 fois 1h 28%
Organisation de la semaine	4 jours 98,10%	4 jours 1/2 1,90%	

** Certaines écoles ont choisi d'avoir plusieurs types de fonctionnement dans la journée

* Certaines écoles

CTP (Comité Technique Paritaire) à MACON
LUNDI 15 MARS

Quelle mouche l'a piqué?

Après les déclarations préliminaires des élus du personnels (voir celle du SNUipp71 en pièce jointe), l'IA a pris la parole.

Et à notre grande surprise, il s'est lancé dans une diatribe extrêmement violente , accusant les organisations syndicales (et plus particulièrement le SNUipp) d'avoir divulgué à la presse , des informations de carte scolaire, confidentielles et erronées.

« -vous utilisez les méthodes du pouvoir actuel...(sic)
-vous manquez de respect vis à vis du paritarisme
- à l'avenir , il n'y aura plus de groupe de travail préalable... »

Après cette entrée en matière pour le moins virulente et disproportionnée , l'IA a commencé à énumérer la liste des fermetures de classe, à un rythme tel qu'il rendait impossible la prise de notes, refusant d'écouter nos remarques .

Les élus du SNUpp ont demandé une suspension de séance : refusée

Habitué jusqu'alors à un climat de travail constructif , les élus du SNUipp se sont levés pour quitter la séance , considérant qu'ils ne pouvaient pas tenir leur rôle de représentants du personnel dans ces conditions. Après un échange très vif, l'IA a accepté de reprendre la réunion à un rythme qui nous a permis de participer aux échanges d'informations.

En définitif, il s'est avéré que les infos données par le Journal de S. et L , (sur une liste de 80 mesures) comportaient (d'après l'IA) 2 « fausses informations » , pourtant enregistrées de manière concomitante par tous les élus du personnel.

En définitif, beaucoup de bruit pour rien, si ce n'est la volonté de notre hiérarchie, de mettre au pas les représentants du personnel.

Mais avec les élus du SNUipp, ce n'est pas gagné !!

SUITE DES OPERATIONS :

CDEN :

A la préfecture , soit le LUNDI 22 MARS à 14h30, soit le 30 mars (si quorum non atteint le 22)

Un préavis de grève a été déposé pour ces 2 jours, afin de permettre aux école qui le souhaitent , d'être présentes et reçues.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES (retraite/mouvement/carte scolaire)

MERCREDI 17 mars : CHAROLLES (École J.Macé)

LOUHANS (salle des archives: ancienne mairie-place G. De Gaulle)

MERCREDI 24 mars : MACON (IUFM)

Ce temps est à décompter des vos obligations de services (108h – journée de solidarité)

**FSU : Une nouvelle secrétaire générale
professeure des écoles**

Bernadette GROISON a été élue secrétaire générale lors du 6ème congrès de la FSU à Lille. Elle succède à Gérard ASCHIERI qui occupait ce poste depuis 2001. Bernadette GROISON , 48 ans, est professeur des écoles depuis 1987 et membre du SNUipp. Elle enseigne en maternelle à Montrouge (Hauts de Seine)

Ce bulletin a été réalisé

par vos délégués du SNUipp71:

Paul Barday - Christèle Gardaz
Christophe Lecorney - Marc Dailloux
Antoine Jeantet - Dominique Gonnot
Jean-Guy Trintignac - Dominique Protat

Je me syndique au SNUipp71 2009/2010

Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Echelon: _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Courriel : _____
 Adresse établissement: _____

Catégories

Instituteurs PEGC
 Instituteurs spécialisés PE
 PE stagiaire (LC)

Fonctions

Adjoint Brigade EMF
 Chargé décole ASH Retraité
 Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI
 Ecole élémentaire IUFM
 Collège Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instit							120 €	125 €	127 €	137 €	149 €
Instit. spé							122 €	129 €	134 €	143 €	154 €
PE et PEGC	80 €	80 €	114 €	120 €	130 €	137 €	144 €	154 €	164 €	175 €	189 €
Hors cl. PE-PEGC	143 €	159 €	172 €	181 €	194 €	206 €	218 €				

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp 71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, - au développement du Service Public d'Education, - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U.
 Je demande au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp

Date :
 Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 08/09 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON
 2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON

Suppléments

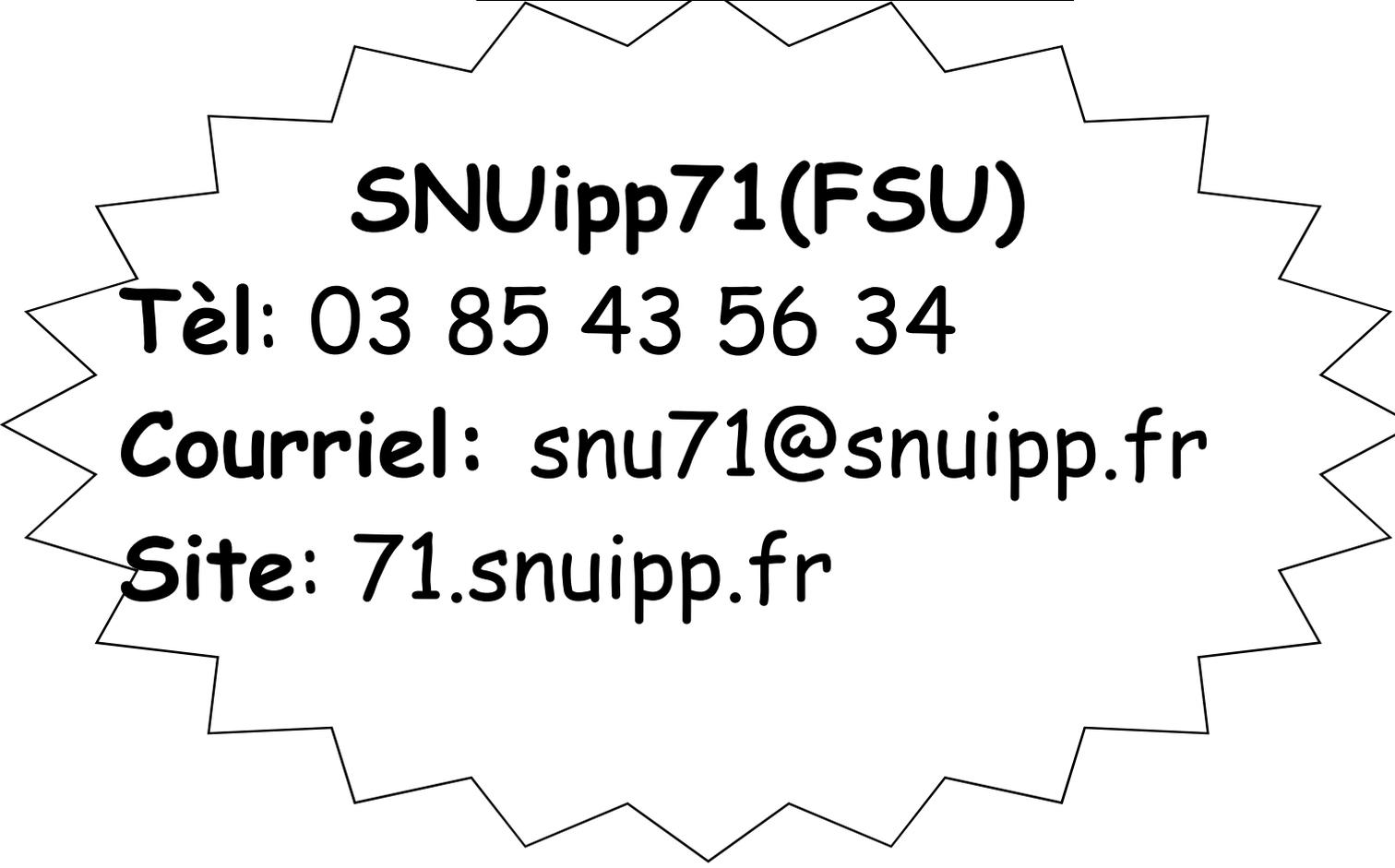
Chargé d'école + 2 €
 Direction de 2 à 4 cl. + 6 €
 Direction de 5 à 9 cl. + 10 €
 Direction de 10 cl. Et + + 12 €

Mi- temps : du 1° au 5° : 79 €
 du 6° au 11° : 87 €
 à 75% : 75% de la cotisation
 Dispo/ Congé parental : 79 €
 AVS / AE : 36 €
 LC / PE2 : 80 €
 Retraité : 99 €

TOTAL ADHESION

..... €

Envoyer à **Dominique GONNOT**
 20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY



SNUipp71(FSU)

Tèl: 03 85 43 56 34

Courriel: snu71@snuipp.fr

Site: 71.snuipp.fr